

RAPPELS IMPORTANTS

FORMATION APPROFONDISSEMENT

LES TEXTES DE REFERENCE :

1. Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;
2. Le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.227-4 et suivants, L.432-1, R.227-12, R.227-14 et D.432-10 à D.432-19 ;

LA FORMATION AU BAFA A POUR OBJECTIF :

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ; encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

OBJECTIFS GENERAUX DE CETTE SESSION

1° RETOUR SUR LE STAGE PRATIQUE

- Analyser sa pratique d'animation
- S'enrichir de l'expérience des autres
- Développer ses capacités d'analyse
- Inventorier ses points forts et ses points faibles
- Consolider ses acquis
- Évaluer son parcours personnel
- Donner un sens à son action : se fixer des objectifs, se connaître comme animateur

2° COMPLÉTER LA FORMATION INITIALE

- Dégager ses besoins de formation à partir des difficultés rencontrées
- Acquérir des connaissances permettant de combler les manques
- Actualiser ses connaissances au regard de l'action
- Savoir mettre à profit ses connaissances théoriques lors de la mise en place de temps d'animation

3° DIVERSIFIER SES CONNAISSANCES EN FONCTION DU THEME CHOISI.:

CRITERES D'EVALUATION

- Etre en capacité assumer les fonctions ci-dessus
- Etre capable de :
 - Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
 - Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
 - Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
 - Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.
- Participer assidûment aux actions de formation
- S'intégrer dans la vie collective

AUJOURD'HUI VOUS ALLEZ COMMENCER VOTRE DERNIERE ETAPE :

LE STAGE DE FORMATION D'APPROFONDISSEMENT

Comme à l'issue de chaque étape de la formation, après consultation de l'équipe pédagogique, une appréciation motivée sur vos aptitudes à exercer les fonctions définies à l'article 9, votre assiduité, votre aptitude à vous intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.

- Soit la session est satisfaisante. L'avis rendu par le directeur de la session est favorable. Le candidat peut passer en jury.
- Soit la session est non satisfaisante : L'avis rendu par le directeur de la session de formation est défavorable, un rapport motivé est adressé à Jeunesse et Sport., le candidat ne peut pas poursuivre son cursus et doit participer à une nouvelle session de formation d'approfondissement.

SOLDE DU STAGE

Nous vous rappelons que le solde doit être réglé avant le début du stage. A défaut Valt se réserve le droit de ne pas valider votre session au terme du stage auprès du de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports.

En cas d'absence injustifiée ou de non validation, le stage ne sera pas remboursé. Dans le cas contraire, la somme retenue pourra être la totalité de l'acompte sauf exceptions qui feront l'objet après le stage d'un examen cas par cas, l'association décidant alors du montant à rembourser.

AIDES FINANCIÈRES NATIONALES

1. Les aides de la CNAF et les aides complémentaires des CAF

La Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) accorde une aide, versée par chacune des Caisses d'Allocations Familiales, aux stagiaires inscrits en phase BAFA3, sans condition de ressources ni d'âge, y compris pour les non allocataires. Celle-ci est de 91,47€ (hors celles organisées à l'étranger). Une autre subvention peut être accordée, celle-ci à un montant maximum de 106,71€ (pour les sessions « animation de la petite enfance »).

2. Les autres aides possibles

Vous pouvez trouver une aide auprès de :

- ✓ Votre mairie, votre Communauté de Communes (collectivité territoriale locale)
- ✓ Votre comité d'entreprise
- ✓ Les organisateurs d'Accueil Collectif de Mineurs de votre territoire
- ✓ Les associations caritatives
- ✓ Le conseil régional : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa>
- ✓ Conseils départementaux